

11 INDICATEURS POUR UNE POLITIQUE (NATIONALE) DE LA JEUNESSE¹

Qu'entendons-nous réellement par le terme « politique de la jeunesse » ? Quels devraient être les principaux éléments d'une politique de la jeunesse - qu'elle soit élaborée et mise en oeuvre aux niveaux local, régional et national ? Existe-t-il certains dénominateurs communs-ou des indicateurs communs- de ce qu'une politique de la jeunesse doit inclure ?

Ce document présente onze indicateurs de ce qui devrait être considéré comme des éléments essentiels d'une politique (nationale) de la jeunesse. Ce document doit être perçu comme un outil pour les fonctionnaires des gouvernements qui travaillent dans le secteur de la jeunesse, et un instrument de lobby pour les ONG de jeunesse qui prônent une politique de jeunesse plus proactive.

Cependant, il est à souligner que ces indicateurs ne représentent pas un « carbone » de ce que devrait être une politique de la jeunesse. Ce sont là certains éléments qui doivent être inclus dans un plan d'action national sur la politique de la jeunesse. En outre, chaque politique de la jeunesse doit aborder les réalités spécifiques des jeunes dans sa circonscription.

Les jeunes - une ressource et pas un problème !

Ces indicateurs soulignent l'importance de considérer les jeunes comme une ressource et non pas comme un problème à résoudre. Une approche de la politique jeunesse orientée vers les problèmes est par nature emprisonnée dans une perspective ad-hoc et à court terme car elle n'aura de cesse d'essayer « d'éteindre le feu » et de résoudre les problèmes quand et là où ils surgissent. A l'opposé, le fait de percevoir les jeunes comme une ressource est concentré sur des solutions à long terme, sur l'identification de besoins et sur l'élaboration de politiques afin de permettre aux jeunes de pleinement réaliser leur potentiel en tant que citoyens et à la société de bénéficier au maximum de leur capital intellectuel.

Ces indicateurs peuvent être utilisés pour évaluer les politiques de la jeunesse actuelles. Néanmoins, davantage d'efforts doivent être fournis pour trouver des moyens de mesurer ces indicateurs. Sans de bonnes normes de mesure, aucune évaluation ne sera possible. Ce travail a déjà été entamé par la Direction de la Jeunesse et du Sport du Conseil de l'Europe (www.coe.int/youth).

¹ Ce document est basé sur 11 indicateurs pour une politique nationale de la jeunesse qui ont été présentés par M. Peter Lauritzen, Directeur adjoint de la Direction de la Jeunesse et du Sport du Conseil de l'Europe, lors du lancement du plan d'action national pour la politique nationale de la jeunesse en Roumanie, à Snagov, 21-24 juin 2001. Le Forum européen de la Jeunesse a élaboré les différents points et assume l'entière responsabilité du contenu de ce document.

INDICATEUR 1 : éducation non formelle

Bien qu'il est important d'accorder de l'attention aux conditions des jeunes dans le système formel d'enseignement et dans les universités par l'intermédiaire de politiques formelles d'éducation, la première pierre d'une « politique de la jeunesse » est son accent sur la façon dont les jeunes peuvent devenir des citoyens actifs et apporter une contribution positive à la société. Cela implique une perspective bien plus vaste et un accent sur l'éducation non formelle - une éducation qui se passe en dehors du système scolaire formel.

INDICATEUR 2 : politique de formation de la jeunesse

Le gouvernement doit promouvoir le développement de bons formateurs dans le secteur de la jeunesse de sorte à ce que ces formateurs puissent agir en tant que multiplicateurs dans la sensibilisation à diverses questions. Ces formateurs peuvent aussi mieux faciliter le développement de structures non-gouvernementales dans le secteur de la jeunesse. Une politique de la formation est une condition prérequis à une meilleure restructuration du secteur non-gouvernemental.

INDICATEUR 3 : législation jeunesse

Il faut une législation jeunesse qui corresponde aux autres dimensions d'une politique proactive de la jeunesse. Une telle législation doit reconnaître la participation des jeunes et des ONG de jeunesse dans les prises de décisions politiques et établir le cadre législatif d'une administration gouvernementale efficace qui travaille sur les questions jeunesse.

INDICATEUR 4 : budget jeunesse

Conformément à la forte reconnaissance de la vie associative et des organisations non gouvernementales de jeunesse décrites sous l'indicateur 1, il faut un budget pour promouvoir le développement d'initiatives de jeunesse et d'organisations de jeunesse. Pour promouvoir le développement d'un secteur durable des ONG de jeunesse, le gouvernement doit allouer des subventions administratives aux organisations de jeunesse qui leur permettent de diriger un secrétariat et entreprendre des tâches qui ne sont pas spécifiquement liées à des projets (réunions statutaires, communication avec les membres, etc.). Il faut aussi que l'Etat alloue un budget pour la réalisation d'activités à entreprendre par le secteur des ONG de jeunesse, ce qui signifie que le gouvernement devrait allouer des subventions de projets pour des activités de jeunesse.

INDICATEUR 5 : politique d'information de la jeunesse

Une stratégie d'information de la jeunesse doit garantir la transparence d'une politique gouvernementale envers les jeunes. Une telle stratégie doit également informer les jeunes à propos des différentes opportunités qui existent pour eux. Différentes initiatives peuvent constituer des éléments d'une stratégie d'information des jeunes ; la publication d'un magazine pour les jeunes et tout autre matériel d'information, et assurer des canaux de communication ouverts avec des réseaux reprenant toutes les majeures parties prenantes de la politique jeunesse.

INDICATEUR 6 : politique à plusieurs niveaux

Une politique nationale de la jeunesse doit décrire les démarches à entreprendre et les politiques à mettre en oeuvre non seulement au niveau national, mais à tous les niveaux de l'administration gouvernementale. Une politique nationale de la jeunesse ne peut se concrétiser sans être axée sur les besoins existants au niveau local et sans la participation active des autorités gouvernementales locales.

INDICATEUR 7 : recherche en matière de jeunesse

Une politique de la jeunesse doit reposer sur la recherche en matière de jeunesse. Une politique ne peut être basée sur des suppositions ou des spéculations, elle doit davantage reposer sur des faits et sur la recherche. Cela contribue à déterminer ce qui doit être au centre d'une politique gouvernementale. La recherche jeunesse doit aborder des questions liées au bien-être et à la situation des jeunes. Cependant, la recherche doit également savoir quelles mesures politiques fonctionnent ou non, mesurer comment les ONG de jeunesse peuvent jouer un rôle dans la promotion de la participation des jeunes, etc.

INDICATEUR 8 : participation

La pierre angulaire d'une politique de la jeunesse doit être la participation active des jeunes à la société. Une politique de la jeunesse doit voir comment les jeunes peuvent être inclus dans les processus de prises de décisions. Comment les fonctionnaires du gouvernement vont-ils impliquer les jeunes en prenant des décisions qui les affectent ? En outre, comment une politique de la jeunesse peut-elle faciliter un processus où des jeunes participent et contribuent activement à la société ?

En Europe, depuis longtemps les organisations de jeunesse non-gouvernementales et les conseils de la jeunesse (« organisations cadre » des organisations de jeunesse non-gouvernementales) sont impliquées dans les prises de décisions au niveau du gouvernement. Depuis plus de 30 ans, les organisations de jeunesse ont eu une forte influence sur les programmes et les activités du secteur de la jeunesse du Conseil de l'Europe, via le principe de la « cogestion ». Les organisations de jeunesse à tous les niveaux ont activement pris part au processus de consultation qui a précédé le Livre blanc sur la politique de la jeunesse adopté par l'Union européenne. La participation active des organisations de jeunesse non-gouvernementales à des questions qui concernent les jeunes se pratique dans la plupart des pays européens.

Les organisations de jeunesse jouent également un rôle considérable dans la participation des jeunes, les transformant en citoyens actifs de leur propre société. Le fait d'encourager et de faciliter la participation active des jeunes dans les organisations de jeunesse non-gouvernementales doit être un élément central d'une politique de la jeunesse.

INDICATEUR 9 : coopération interministérielle

Une politique de la jeunesse dynamique et exhaustive doit aborder les divers besoins des jeunes dans tous les secteurs de la société. Une approche intersectorielle est nécessaire dans le développement de la politique de la jeunesse, ce qui veut dire qu'il faut que cela soit de la responsabilité conjointe et que cela dépende de la coopération conjointe d'une série de ministères ayant différents portefeuilles comme la jeunesse, le sport, l'éducation, la culture, la défense, la santé, les transports, l'emploi, l'agriculture, etc.

Un moyen d'assurer la coopération interministérielle consiste à établir un comité intergouvernemental qui travaille sur le développement, la mise en oeuvre et le contrôle d'une politique de la jeunesse.

INDICATEUR 10 : innovation

Une politique de la jeunesse doit promouvoir l'innovation en pensant de façon créative à la résolution de défis et stimuler les jeunes à être créatifs et innovatifs.

INDICATEUR 11 : organes d'orientation pour les jeunes

Pour pouvoir assurer la consultation et le partenariat entre le gouvernement d'une part et les jeunes et les organisations de jeunesse d'autre part, une structure doit être établie (comme un comité consultatif) qui est consulté et mandaté pour influencer le gouvernement sur les questions concernant les jeunes. Une telle structure devrait non seulement exister au niveau national, mais aussi à différents niveaux de l'administration gouvernementale.